

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES DU LOT

Service émetteur : Secrétariat de la CDSP  
Affaire suivie par :  
Courriel :  
Téléphone :  
Télécopie:

## RAPPORT D'ACTIVITE

Année 2019

Commission Départementale  
des Soins Psychiatriques

LOT (46)

### I - STATISTIQUES D'ACTIVITE EN 2019

(voir tableau chiffré annexé, conforme à l'article R 3223-11 du code de la santé publique)

Les données indiquées dans le I : Données de cadrage, tiennent compte maintenant, à la fois :

- des mesures nouvelles prises au cours de l'année 2019
- des mesures antérieures à 2019 et qui se sont prolongées au-delà du 01/01/2019.

Ainsi, nous disposons de l'activité globale de l'année étudiée.

#### Bilan des mesures prises au cours de l'année 2019

Globalement, 331 mesures de soins psychiatriques sans consentement ont été prises en 2019 soit 16 de moins qu'en 2018 représentant une diminution de **4,9%**.

#### ➤ **303 mesures de soins psychiatriques sur décision du directeur d'établissement**

- 26 mesures avec 2 certificats (Art L.3212-1)
- 77 mesures « urgentes » avec 1 certificat (Art L.3212-3)
- 200 mesures « péril imminent » sans tiers (Art L.3212-1-II-2)

Mesures SDDE	2015	2016	2017	2018	2019
Procédure normale 2 certifs	49	38	37	25	26
Mesures "urgentes" 1 certif	60	69	62	65	77
Mesures "péril imminent "	123	142	194	237	200
<b>Total mesures SDDE</b>	<b>232</b>	<b>249</b>	<b>293</b>	<b>327</b>	<b>303</b>

Pour l'exercice 2019, les soins psychiatriques sur décision du directeur d'établissement ont diminué de 24 mesures par rapport à l'exercice 2018 soit **7,3%**.

➤ 28 mesures de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat

- 9 mesures (Art L.3213-1)
- 19 mesures urgentes suite à arrêté du Maire (Art L.3213-2)

Mesures SDRE	2015	2016	2017	2018	2018
Admission directe	0	2	6	8	9
Mesures Urgentes (arrêté Maire)	12	10	17	12	19
Mesures Détenus	0	0	0	0	0
<b>Total de mesures SDRE</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>28</b>

Pour l'exercice 2019, le nombre de mesures de soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat est en augmentation de 8 mesures par rapport à l'exercice 2018 soit **40 %**.

## II – BILAN DE L'UTILISATION DES PROCEDURES D'URGENCE ET DE PERIL IMMINENT

Pour l'exercice 2019, 200 mesures de « **péril imminent** » ont été prises représentant **66 %** des mesures de SDDE. Elles ont diminué 37 mesures par rapport à l'année 2018.

Par ailleurs, **77** mesures « **urgentes** » avec un certificat ont été prises. Elles représentent **25,4 %** des mesures de SDDE. Elles sont en augmentation de 12 mesures par rapport à l'exercice 2018.

Globalement, les mesures « **urgentes** » avec un certificat et « **péril imminent** » sans tiers représentent **94,4 %** des mesures de SDDE soit 277 mesures. Ces mesures ont diminué de 25 mesures par rapport à l'exercice 2018. En 2018, elles représentaient **92,37 %** des mesures de SDDE.

## III – SYNTHESE DE L'ACTIVITE DE LA COMMISSION

### ➤ **Composition de la C.D.S.P.**

La composition de la commission départementale des soins psychiatriques a été modifiée par arrêté préfectoral en date du 8 mars 2019 et du 19 septembre 2019 ainsi qu'il suit :

- vice-présidente chargée du service au tribunal de grande instance de Cahors,
- psychiatre au CH de Leyme,
- psychiatre libéral,
- médecin généraliste,
- représentant l'APEAI,
- représentant l'UNAFAM.

La présidence est assurée par

Depuis le mois de septembre 2012, le secrétariat de la C.D.S.P. est assuré par

- Agence  
Régionale de Santé Occitanie.

### ➤ **Fonctionnement de la C.D.S.P.**

La commission s'est réunie 3 fois en 2019, une fois au Centre Hospitalier de Leyme, une fois à la Délégation Départementale du Lot à Cahors et une fois à l'unité d'hospitalisation complète de courte durée à Cahors. Au cours de ces réunions, elle s'est efforcée d'examiner un maximum de dossiers de patients hospitalisés sans leur consentement, en priorité les mesures de « **péril imminent** » et les mesures qui se prolongent au-delà d'un an :

- SDDE 25 dossiers dont 22 mesures de « **péril imminent** »
- SDRE 3 dossiers

Les membres de la commission ont noté :

- des difficultés à réunir le quorum et à se déplacer jusqu'au centre hospitalier de LEYME qui est à plus d'une heure de Cahors, une réunion a été annulée en 2019,
  - un grand nombre de dossiers à étudier dans la demi-journée et le peu de temps à consacrer à chacun, en raison du nombre important de dossiers péril imminent existant dans le LOT.
  - l'absence de description de la notion de péril imminent dans la majorité des certificats initiaux et que ces certificats étaient établis par des urgentistes.
- Ils ont donc adressé à nouveau un courrier aux directeurs des centres hospitaliers du LOT afin de les sensibiliser à ce manquement.

#### ➤ Visites

Les membres de la commission ont visité deux unités :

- l'UFHC, unité d'hospitalisation et de crise qui est une unité fermée située à LEYME,
- l'unité d'hospitalisation complète de courte durée située à Cahors.

A cette occasion, la C.D.S.P. a reçu 9 patients, à leur demande.

#### ➤ Plaintes et requêtes

La CDSP a reçu 2 courriers de patients en 2019.  
Une réponse leur a été adressée.

Fait à Cahors, le 3 février 2020  
La Présidente de la C.D.S.P.

## STATISTIQUES D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES SOINS PSYCHIATRIQUES

Département(s) : 046  
 Période du : 01/01/2019  
 au : 31/12/2019

**I - Données de cadrage**

Les données chiffrées ci-dessous représentent les mesures ouvertes en 2019 + celles ouvertes antérieurement et toujours en cours au 01/01/2019

<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques</b>	<b>436</b>
<b>- dont nombre total de SDRE et SDJ</b>	<b>48</b>
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	13
- dont nombre de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	32
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	2
-dont nombre de mesures prises en application de l'article L.3213-7 du CSP avec maintien	0
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	1
- dont nombre de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP avec maintien	0
- dont nombre de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	0
<b>- dont nombre total de SDDE</b>	<b>389</b>
- dont nombre de SDT	35
- nombre de SDTU	97
- nombre total de SPI	257
<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an</b>	<b>65</b>
- dont nombre de SDRE et SDJ	20
- dont nombre de SDDE	45
- dont nombre de SPI	29
<b>Nombre total de levées de mesures de soins psychiatriques</b>	<b>334</b>
<b>- dont nombre de levées de SDRE et SDJ</b>	<b>21</b>
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-1 du CSP	7
- dont nombre de levées de mesures prises après application de l'article L. 3213-2 du CSP	14
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3213-7 du CSP	0
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article 706-135 du CPP	0
- dont nombre de levées de mesures prises en application de l'article L. 3214-3 du CSP	
<b>- dont nombre de levées de SDDE</b>	<b>313</b>
- dont nombre de levées de SPI	210

Arrêté du 26 juin 2012 fixant le modèle du tableau des statistiques d'activité des commissions départementales des soins psychiatriques prévu à l'article R. 3223-11 du code de la santé publique

X

## II - Fonctionnement et activité de la CDSP

### Composition de la CDSP AU 31/12/2019

Membres prévus	Membres désignés	Membres siégeant effectivement
1 magistrat	1	1
1 psychiatre désigné par le procureur près de la cour d'appel	1	1
1 psychiatre désigné par le représentant de l'Etat dans le département	1	1
1 médecin généraliste	1	1
1 représentant d'association agréée de personnes malades	1	1
1 représentant d'association agréée de familles de personnes malades	1	1

### Activité de la commission du 1er janvier au 31 décembre 2019

<b>Nombre de réunions</b>	3
<b>Nombre de visites d'établissements</b>	2
<b>Nombre total de dossiers examinés :</b>	<b>28</b>
- dont SDRE et SDJ	3
- dont SDDE	25
- dont SPI	22
<b>Nombre total de mesures de soins psychiatriques de plus d'un an examinées :</b>	<b>10</b>
- dont SDRE et SDJ en hospitalisation complète	2
- SDRE et SDJ en programme de soins	0
- SDDE en hospitalisation complète	5
- dont SPI	4
- SDDE en programme de soins	3
- dont nombre total de SPI examinées	6
- dont SPI en hospitalisation complète	4
- dont SPI en programme de soins	2
<b>Nombre total de demandes ou de propositions de levée de la mesure de soins psychiatriques :</b>	<b>0</b>
- dont nombre de demandes adressées au préfet	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au directeur d'établissement	
- dont nombre de demandes satisfaites	
- dont nombre de demandes adressées au JLD	
- dont nombre de demandes satisfaites	
Nombre de réclamations adressées à la commission par des patients ou leur conseil	2